



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 2/2020

Séance ordinaire du 16 juin 2020  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Nicolas HÄUSEL

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	11
Membre non excusé :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Christelle DESPONT, Nathalie LINIGER, et MM. Serge DUDAN, Tauno JALANTI, Claude MATTER, Alain MERMOUD, Philippe MOREY, Michel PERRET, Marco TADDEI, Bernard THONEY, Vincent von SIEBENTHAL.

A 19h00, M. Nicolas Häusel, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale et à M. Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Il remercie également les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis Di Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique, qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil.

La presse n'est pas représentée ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 68 personnes présentes.

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Nous venons de vivre une période particulière depuis le mois de mars et constatons que les mesures sanitaires sont toujours d'actualité. Il demande donc de rester le plus possible assis et de bien respecter les distances.

Afin de ne pas avoir à manipuler les cartons de vote oranges, l'Assemblée se lèvera pour valider le vote afin que les scrutateurs puissent procéder au comptage.

Il n'y aura pas de micro circulant, les interventions se feront au pupitre ou auprès des micros fixes. Les micros seront désinfectés après chaque passage.

A l'issue de la séance, l'Assemblée est priée de sortir tranquillement et de respecter les mêmes mesures que pour l'entrée dans la salle.

Enfin, comme annoncé, l'apéritif de fin de mandat est annulé.



Il tient à remercier les présidents des commissions ad hoc qui ont rendu leurs rapports suffisamment rapidement afin que l'on puisse les mettre sur l'Extranet et permettre aux conseillers de les consulter à l'avance. Ainsi, il procédera ce soir uniquement à la lecture des conclusions de chaque rapport. Bien entendu, la lecture du rapport en entier pourra être faite si un conseiller le souhaite.

Comme demandé lors de la dernière séance par M. le Conseiller communal Erich Dürst, la feuille de route du groupe de réflexion Croix-Blanche est disponible sur l'Extranet.

Les visites aux nonagénaires ont été annulées durant la période de semi-confinement. Elles ont maintenant repris, il est allé la semaine dernière rendre visite à MM. Ramel et Wenger, accompagné de M. Müller des Affaires culturelles qui remplace Mme Gaud pendant son congé maternité.

Durant cette période, il a reçu les lettres de démission de Mme les Conseillères communales Sandrine Cavin et Anaëlle Urio, dont il fait lecture. Elles sont chaleureusement félicitées pour leur implication au sein de ce Conseil.

Sur décision du Conseil fédéral, les votations fédérales du mois de mai ont été reportées. Les prochaines votations auront lieu le dimanche 27 septembre.

Vous avez été informés par courriel du retrait du préavis sur le wifi scolaire. M. le Municipal Pierre Jolliet donnera des informations complémentaires lors de cette séance.

Dans son communiqué de presse du 9 avril dernier, le Conseil d'Etat annonçait la nouvelle organisation du Département des institutions et du territoire (DIT), soit la création de deux directions générales dont celle relative aux affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Depuis le 1<sup>er</sup> mai, cette nouvelle direction générale réunit d'une part le Service juridique et législatif (SJL) et d'autre part les affaires communales, les finances communales et les droits politiques du Service des communes et du logement (SCL).

Nous avons malheureusement appris plusieurs décès depuis notre dernière séance. Tout d'abord la maman de notre collègue Marisa Dürst, qui est décédée à l'âge de 83 ans. M. Michel Glayre, papa de M. Yves Glayre, chef du Service de la sécurité publique et grand-papa de notre collègue Yann Glayre qui est décédé le 9 avril à l'âge de 85 ans. Nous avons aussi le profond regret d'annoncer le décès de notre collègue M. Daniel Margot, survenu le 10 mars à l'âge de 75 ans. Afin de leur rendre hommage, il demande à l'Assemblée de se lever et de consacrer une minute de silence.

Le Président a terminé avec ses communications.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme annoncé ultérieurement, un accord a été trouvé entre le Canton et les Communes concernant les infrastructures scolaires. Le préavis 6/2020 n'a plus lieu d'être, le point 14 est donc retiré de l'ordre du jour.



La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

*L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité.*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2020**

*Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.*

## **3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX** *(en remplacement de MM. Daniel Margot et Thomas Ferrari, démissionnaires).*

Le Président prie Mme Laoreta Halili-Zili et M. Mustafa Taskale de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

## **4. ELECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.**

Au nom du groupe PLR, M. Alexander Omuku est très heureux de présenter la candidature de **M. Fabien Loi Zedda**, actuel 1<sup>er</sup> vice-président, pour la présidence 2020-2021.

Notre député à la Constituante dans les années 1998 à 2003 est né en 1957 et est père de deux filles adultes. Il siège depuis de nombreuses législatures dans notre Conseil puisqu'il vit dans notre commune depuis 1994 et qu'il a été directement et très rapidement élu. Pour le PLR, il a présidé un grand nombre de commissions, dont la Cogest. Après une longue carrière dans l'enseignement, il est actuellement Professeur ordinaire et Doyen HEIGVD, chef du Centre Formation Continue qu'il a créé en 2005 et développé depuis. Il a participé sans faille et complètement, dégageant tout le temps nécessaire, voire plus, à toutes les séances du Bureau et du Conseil durant ses deux années de vice-présidence. Par ailleurs, il a également présidé de nombreuses associations :

- La Conférence des Secrétaires généraux suisses de l'Instruction publique (en 3 langues)
- La Conférence romande des mêmes Secrétaires généraux suisses de l'Instruction publique
- L'Université populaire de Lausanne (président d'honneur)
- Les Universités Populaires suisses (en 3 langues)
- Le Musée de la Vigne et du Vin au Château d'Aigle (président d'honneur)
- Des commissions de l'Assemblée Constituante VD
- La Commune Libre d'Ouchy (Syndic Honoraire)
- Le Rotary Club de Lausanne (153 membres, 2<sup>ème</sup> plus grand club de Suisse)



Ainsi, le groupe PLR est particulièrement fier et heureux de présenter la candidature de M. Fabien Loi Zedda en tant que Président de notre Conseil.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui du siège à repourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à M. Fabien Loi Zedda s'il accepte son élection ; avec sa réponse positive, le Président le félicite et le déclare élu sous les applaudissements de l'assemblée.

## **5. ÉLECTION DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL.**

### **Election du premier vice-président :**

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo Marzoli présente la candidature de **M. Laurent Balsiger**, qui a été 2<sup>e</sup> vice-président lors de cette année.

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président :**

Au nom du groupe Hors parti, M. Ernest Corbaz présente la candidature de **Mme Mirka Aeschbacher**.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à Mme Mirka Aeschbacher et M. Laurent Balsiger s'ils acceptent leur élection. Avec leur réponse positive, le Président les déclare élus sous les applaudissements de l'assemblée.

## **6. ÉLECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL.**

### ***Election des scrutateurs/trices***

Mme Laoreta Halili-Zili (VERTS)  
M. Esteem Okoro (SOC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

### ***Election des scrutateurs/trices suppléants/tes***

Mme Anne-Marie Fischer (UDC)  
M. Georges Auberson (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.



**7. ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) (en remplacement de Mme Anaëlle Urio et M. Thomas Ferrari, démissionnaires).**

Le groupe HP a présenté la candidature de M. Anton Epp comme membre et celle de M. Ernest Corbaz comme membre suppléant.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

**8. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (en remplacement de Mme Anaëlle Urio, démissionnaire).**

Le groupe HP a présenté la candidature de M. Mustafa Taskale comme membre suppléant.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

**9. ÉLECTION DE LA COGEST 2020.**

Voici les noms que les présidents de groupe ont aussi transmis précédemment au Président :

***Élection des membres***

Mme Chantal Good (PLR)  
M. Enzo Santacroce (PLR)  
M. Bernard Thonney (PLR)  
M. Marco Caffaro (SOC)  
M. Vincent von Siebenthal (SOC)  
M. Serge Dudan (HP)  
Mme Marisa Dürst (VERTS)  
M. Martin Chevallaz (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

***Élection des membres suppléants***

M. Alexander Omuku (PLR)  
M. Michael Crottaz (SOC)  
Mme Anne-Catherine Doyer (HP)  
M. Horacio Herrera (VERTS)  
M. Philippe Koch (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.



## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### ▪ **M. Maurice Mischler, Syndic**

**Organisation de l'administration et actions de la Municipalité durant la crise Covid-19 :** vous vous imaginez bien qu'à l'instar de toutes les communes et administrations du monde, un certain nombre de choses ont été chamboulées à Epalinges ces derniers mois. Tout d'abord, les bureaux ont été fermés depuis le 17 mars jusqu'au 11 mai. Ensuite, ils ont rouvert uniquement les matins et ce, jusqu'au 8 juin. A partir de cette date, tout fonctionne comme d'habitude, avec un certain nombre d'aménagements. En revanche, durant cette période, tous les collaborateurs étaient atteignables par courriel et par téléphone. Comme partout, certains avaient du travail supplémentaire et d'autres moins. Certains étaient à risque ou vivaient avec des personnes à risque. La Municipalité a tenu ses séances dès le 23 mars jusqu'au 11 mai en vidéoconférence puis en présentiel en respectant bien entendu les fameuses distances, dites à tort, sociales, afin de respecter les consignes de sécurité. Les salles, les refuges et les salles de sport ont été rouvertes dès le 8 juin avec une capacité maximum de 30 personnes, aussi avec les règles de sécurité usuelles. Dès le début de cette pandémie, beaucoup de gens se sont spontanément portés volontaires pour aider les personnes à risque, pour faire quelques courses et rendre des services. Un article assez complet sur le sujet figure dans la dernière édition du « Palinzard ».

**Réduction de la taxe déchets des entreprises de 25% :** les entreprises aussi ont souffert durant cette période. La Municipalité a d'ailleurs décidé de donner une contribution en réduisant de 25% la taxe déchets des entreprises et mono entreprises, soit l'équivalent de trois mois de taxe.

**Organisation activités futures :** toutes les manifestations et animations ont été supprimées durant ces trois mois. Certaines ont été simplement repoussées et auront tout de même lieu durant cette année. Par exemple, la sortie des aînés est programmée au 25 septembre, si les mesures le permettent toujours. La Municipalité a également mis l'accent sur les animations de cet été, notamment pour les enfants dont les parents ne peuvent pas prendre de vacances. Un spécial « Sortir à Epalinges » pour le mois de juillet va être distribué afin de donner pleins d'idées aux parents, aux jeunes et moins jeunes. Enfin, il n'y aura qu'une version allégée du 1<sup>er</sup> Août, sans partie officielle ni feux d'artifices et organisée selon les directives à recevoir d'ici-là. Par solidarité avec les entreprises qui travaillent actuellement avec la Municipalité, un geste financier a été fait afin que l'année ne soit pas complètement perdue pour elles.

**Chiffres :** durant la période du 7 mars au 1<sup>er</sup> juin, nous avons déploré le décès de vingt personnes, toutes causes confondues. Un comparatif a été fait par rapport aux années précédentes et il y a eu respectivement 13, 18 et 9 décès durant la même période. Statistiquement, on ne peut pas dire qu'il y a eu un taux de mortalité beaucoup plus important qu'à la normale. S'il doit y avoir une deuxième vague du virus, les effets restent gérables, comme cela a été le cas pour la première. Le retour à la normale doit être assorti de mesures qui tiennent compte de notre expérience et profiter de penser à notre futur. Par exemple, nous avons reçu beaucoup de demandes de subventions de vélos électriques. Cela contribuera peut-être à un report de charges pour des mobilités plus douces. Il tient ici, au nom de la Municipalité, à remercier toutes celles et ceux, habitants-



es, employés-es, qui ont contribué à maintenir une cohésion à notre société et ont même contribué à la rendre meilleure.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

***Système d'aide sociale durant la période du Covid-19*** : il ne reviendra pas sur le bel élan de solidarité des Palinzards durant cette période de confinement, il invite à lire, si ce n'est pas encore fait, l'article du « Palinzard » à ce sujet. La Municipalité va cependant organiser à l'automne, si les mesures Covid le permettent, une petite manifestation pour remercier et marquer sa reconnaissance envers tous les bénévoles.

***Avancement du chantier de Bois-Murat avec le Covid-19*** : le chantier de Bois-Murat a été complètement arrêté pendant deux semaines puis a pu reprendre, au ralenti, dans le respect des dispositions sanitaires. A notre connaissance aujourd'hui, le retard pris est gérable dans le planning. Cependant, des répercussions économiques provoquées par la crise pourraient avoir des conséquences non négligeables sur certaines entreprises mandatées, dont il est difficile de prévoir aujourd'hui.

***Financement de l'AAEE*** : le réseau d'accueil d'Epalinges est géré par l'AAEE. Cette dernière a été, comme vous l'imaginez, au front de difficultés depuis le début de la crise. Elle a assuré un service vital aux familles. Du fait de la proximité de la commune avec le CHUV, les structures sont restées ouvertes, conformément aux directives de l'Etat. L'AAEE a dû informer l'Etat (UAJE) des disponibilités en place pour accueillir des enfants d'autres communes et dont les parents travaillant dans la région étaient contraints d'être à leur poste de travail (CHUV, La Poste, banques, voiries, etc.). Une partie du personnel de l'AAEE était donc contrainte de travailler et une autre a été au chômage technique. Dans ces conditions, la direction de l'AAEE a demandé à la Municipalité d'assurer à tous les employés au chômage technique leur salaire entier, au même titre que les fonctionnaires communaux et cantonaux travaillant dans ces services d'accueil. Cette demande a été formulée par la plupart des réseaux d'accueil de jour dans le Canton. Au vu de ces circonstances particulières, la Municipalité ne pouvait pas laisser planer un doute sur le versement des salaires à ce personnel. Elle a donc accepté, à l'instar des autres réseaux d'accueil du Canton, de compenser le manque à gagner du personnel de l'AAEE au chômage technique. Cette décision aura pour conséquence une augmentation de la subvention annuelle à l'AAEE de l'ordre de CHF 150'000.- pour les mois de mars et d'avril. Ces derniers jours, nous avons appris que le personnel des institutions subventionnées n'aurait pas droit aux prestations de chômage et que les subventions de la Confédération n'étaient destinées qu'à des institutions privées. Les communes se retrouvent donc dans une situation délicate, des recours sont en cours, la FAJE négocie avec le Canton.

Donc patience, pour le moment, nous devons permettre à notre réseau de fonctionner (l'AAEE n'a enregistré pratiquement aucune recette durant près de 2 mois). La Commune doit donc lui avancer les liquidités nécessaires à son fonctionnement. Un bilan financier global sera effectué lorsque nous disposerons de toutes les informations sur les subventions complémentaires que l'Etat versera aux différents réseaux d'accueil. Pour mémoire, notre commune dispose d'un fonds de réserve pour l'accueil, qui se monte à CHF 2'507'339.00 au 31.12.2019, ce fond sera utilisé en cas de nécessité.



▪ **M. Alain Monod, Municipal**

**Résultat financier de la patinoire synthétique :** voici le bilan financier de la patinoire. CHF 54'000.- ont été consacrés à la patinoire. Ce montant se décompose de la manière suivante : CHF 25'000.- pour les cinq premières semaines de location, CHF 10'500.- pour les cinq semaines suivantes. Le plancher, qu'il a fallu installer du fait de l'inégalité du sol, a coûté CHF 8'000.-. Il faut retenir que ce plancher est là maintenant et si l'exercice devait être renouvelé les saisons suivantes, ce montant ne serait plus à avancer. Sur le montant total, CHF 8'500.- ont également été consacrés à la rémunération des étudiants qui ont travaillé beaucoup d'heures pour tenir le stand de location des patins et veiller à ce que tout se passe bien. Les repas pour ces étudiants/jeunes se montent à CHF 1'800.-, soit cent repas, boissons comprises, à CHF 18.-. La déception de la Municipalité va envers les commerçants qui n'ont pas joué le jeu. Les panneaux publicitaires ne leur coûtaient que CHF 500.- pour les dix semaines. Malheureusement, malgré un certain nombre de lettres, seulement sept commerçants ont joué le jeu.

▪ **M. Bernard Krattinger, Municipal**

**Vente de vin de la commune :** la Municipalité a le plaisir de vous informer que cette année, sous réserve des décisions des autorités fédérales et cantonales relatives au COVID-19, la vente du vin de la commune aura lieu le samedi matin 26 septembre 2020 à la Croix-Blanche. Cette promotion du produit de la vigne « Palinzarde » se fera comme les années passées conjointement avec la Coopérative du Four à pain. Des informations concernant le maintien ou l'annulation de cette vente ainsi que le lieu où se déroulera cette action seront communiquées dans le prochain « Palinzard ».

**Information sur le début des travaux à la salle des spectacles :** le 25 février 2020, le Conseil a accepté d'accorder un crédit de construction de CHF 8'617'700.00 (huit millions six cent dix-sept mille sept cents francs) pour les transformations et l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu actuel. Depuis cette date, des démarches ont été engagées notamment pour finaliser le contrat avec l'entreprise GUILLET – CONSTRUCTION GÉNÉRALE SA, valider le choix des Bureaux d'ingénieurs auxquels seront adjugés des travaux et établir un planning des travaux qui prenne en compte les réservations agréées de la salle des spectacles conditionnant l'organisation du chantier. Les travaux débuteront le 17 août 2020. Les opérations prévues dès cette date sont les suivantes :

- Installation de chantier
- Défrichage
- Fouilles en pied de façade
- Début des démolitions extérieures et intérieures
- Désamiantage

La localisation précise de ces différents travaux sera établie prochainement, la première séance du COPIL étant agendée au 25 juin 2020.



**Communication sur le PQ Cloalet qui portera uniquement sur l'avancement du projet :** le dimanche 19 mai 2019, en votation populaire, le plan de quartier du Cloalet a été refusé par 56,4% des votants. Le refus de ce plan de quartier ne modifiant en rien l'affectation en zone à bâtir du site du Cloalet, le Fonds de prévoyance de CA Indosuez (Switzerland) SA, propriétaire du terrain, a, dès l'été 2019, remis l'ouvrage sur le métier. Un nouveau projet de plan d'affectation est actuellement en cours d'élaboration. Pour information, voici les principales étapes déjà effectuées en lien avec l'avancement de ce nouveau projet :

- 30 septembre 2019 : Présentation à la Municipalité de l'avant-projet.
- 1<sup>er</sup> octobre 2019 : Présentation de l'avant-projet à la Commission consultative d'urbanisme.
- 8 octobre 2019 : Présentation de l'avant-projet à la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal.
- 29 octobre 2019 : Présentation par la Municipalité du projet de PA « Le Cloalet » au Service du Développement territorial (SDT) et à la Direction Générale de la mobilité et des routes (DGMR).
- 14 janvier 2020 : La DGMR approuve le principe d'accès unique au PA « Le Cloalet » par la RC601.
- 18 février 2020 : Envoi du dossier au SDT pour « examen préliminaire ».
- 3 avril 2020 : Retour du SDT, Avis préliminaire favorable à la poursuite de la procédure.
- 28 mai 2020 : Présentation à la Municipalité du développement du projet.

De plus, la présentation de l'avancement du projet est d'ores et déjà prévue le 24 juin 2020 à 16h00 pour la Commission consultative d'urbanisme et à 19h00 pour la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal.

**Le retour à la mobilité douce est favorisé depuis le Covid-19, beaucoup de demandes pour les vélos électriques :** depuis le début du déconfinement post COVID-19, le recours au transport individuel motorisé et à la mobilité douce semble privilégié par la population, et ce au détriment des transports publics. Concernant la mobilité douce, cette tendance est notamment confirmée par l'augmentation, dès le mois de mai 2020, des demandes de subventions pour vélos électriques en comparaison avec la même période en 2019.

#### Subventions pour vélos électriques

Mai 2019 : 9

Du 1<sup>er</sup> au 16 juin 2019 : 6

Mai 2020 : 15

Du 1<sup>er</sup> au 16 juin 2020 : 17

#### ▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

**Remerciements population :** la Municipalité tient à remercier la population d'Epalinges pour sa patience durant la période de confinement, lors de son passage à la déchèterie. La population a bien joué le jeu, en partie grâce à la diplomatie des collaborateurs.



## **11. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX ET MUNICIPAUX POUR LA NOUVELLE LÉGISLATURE.**

Le Président informe qu'il va maintenant ouvrir la discussion sur la détermination du nombre de conseillers communaux et municipaux pour la nouvelle législature. Selon les art. 1 et 95 de notre règlement, il est de la compétence du Conseil de fixer le nombre de ses membres ainsi que le nombre de municipaux. La dernière fois que le Conseil a modifié le nombre de conseillers remonte au 7 mars 1989. Le Conseil avait alors voté un préavis pour le passage de ses membres à 80 au lieu de 75. Cette décision a été reconduite pour la dernière fois en 2005. Depuis, aucune modification n'a été demandée. Cette année, le bureau a sondé ses groupes respectifs afin qu'ils se positionnent sur ce sujet. Deux des cinq groupes de notre Conseil ont fait part de leur motivation à modifier le nombre de conseillers pour la prochaine législature. Dans le cas d'une demande de modification, un préavis municipal sera établi et porté à l'ordre du jour du mois de septembre (délai au 30 juin prolongé au 30 septembre). Lors de cette discussion, il est important que les positions des différents groupes puissent être entendues.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Alexander Omuku** informe que cette discussion a eu lieu au sein du groupe PLR. Après avoir analysé la situation politique de notre commune, ils constatent que pratiquement tous les groupes politiques ont épuisé leur liste de viennent-ensuite. Ils estiment donc qu'il serait judicieux et raisonnable de garder le nombre de conseillers à 80 membres et le nombre de conseillers municipaux à 5. Il est en effet difficile actuellement de trouver des personnes motivées à s'engager pour la cause publique.

**M. Horacio Herrera** informe que le groupe des Verts a également discuté de ce point. Ils sont favorables à réduire le nombre de conseiller et donc modifier le nombre des membres à 70 conseillers communaux et conserver le nombre de 5 conseillers municipaux.

**M. Angelo Marzoli.** Exceptionnellement, le groupe Socialiste est du même avis que le PLR, ils maintiennent donc le statu quo.

**M. Yann Glayre.** En ce qui concerne le groupe UDC, une diminution du nombre de siège n'aurait pas un impact extraordinaire puisque dix à quinze pourcents de 80 ou 70 ne font qu'un ou deux sièges de différence. Ils sont donc pour un statu quo.

**M. Ernest Corbaz.** Ils ont eu les mêmes discussions au sein du groupe HP, ils sont également pour le statu quo.

Le Président informe encore que dès lors qu'un seul des groupes demande une modification, la Municipalité établira un préavis dans lequel quelques articles et les arguments des groupes du Conseil sont présentés et donne également son avis. Vu qu'il n'y a qu'un seul groupe qui demande formellement une modification, il souhaite que l'Assemblée vote sur l'amenée de ce préavis au mois de septembre.

Il donne la parole à la Municipalité.



**M. Maurice Mischler, Syndic**, informe que la Municipalité ne s'est pas prononcée de manière formelle mais il peut cependant dire que la Municipalité est pour un statu quo, autant pour le nombre de municipaux que pour le nombre de conseillers communaux.

Le Président passe maintenant au vote sur l'établissement d'un préavis municipal pour la fixation du nombre de conseillers communaux et municipaux.

*A main levée et à une grande majorité, le Conseil refuse l'établissement d'un préavis municipal sur le changement du nombre de conseillers pour la nouvelle législature. Le Conseil communal conservera donc ses 80 membres et 5 municipaux.*

Dans d'autres communes, ce préavis intervient assez régulièrement. Le Président souhaite qu'un préavis soit systématiquement fait l'année précédent chaque législature.

**12. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSES - ÉTRANGERS (CISEE) PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST.**

Ce rapport, rédigé par Mme la Conseillère communal Marisa Dürst, a été porté à la connaissance de l'Assemblée il y a quelques jours via l'Extranet.

Sa lecture n'est pas demandée, le Président la remercie ainsi que les membres de la CISEE pour leur travail.

**13. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JÉRÔME URIO**

Ce rapport, rédigé par M. le Conseiller communal Jérôme Urio, a été porté à la connaissance de l'Assemblée il y a quelques jours via l'Extranet.

Sa lecture n'est pas demandée, le Président le remercie ainsi que les membres de la CUC pour leur travail.

**14. INSTALLATION D'UN RÉSEAU WIFI DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES - PRÉAVIS N° 06/2020**

M. Pierre Jolliet, Municipal, informe que la Municipalité retire ce point de l'ordre du jour suite à l'annonce de l'Etat de prendre en charge une partie des frais d'installation wifi dans les bâtiments scolaires. Lors de la rédaction du préavis, nous savions que des négociations « confidentielles » portant sur l'équipement des classes en tableaux numériques se tenaient entre l'Etat et les communes. Nous ignorions, ainsi que les services de l'Etat consultés pour la rédaction de ce préavis, que les installations wifi seraient incluses dans la négociation. Dès lors, compte tenu également des incertitudes financières créées par la décision de l'Etat, la



Municipalité préfère retirer ce préavis et en présentera un nouveau lorsqu'ils seront en possession de la répartition Etat/commune des charges financières liées au numérique. Ils sont d'ailleurs en contact avec les services de l'Etat concernant l'extension du collège de Bois-Murat.

*Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.*

#### **15. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME GRAF RELATIF A L'ALLOCATION DES RECETTES LIÉES AUX TAXES A PERCEVOIR EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES AUBERGES ET DÉBITS DE BOISSONS (LADB) AU FONDS DE PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME - RAPPORT N° 07/2020.**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions de ce rapport. La commission demande les amendements suivants au nouveau règlement (*en italique*) :

##### **Article 1. Création et but**

La Municipalité a créé un Fonds de prévention des dépendances (ci-après : le Fonds).

Ses buts sont de :

- Favoriser toute action de prévention des dépendances (substances ou comportements) organisée *prioritairement* sur le territoire communal par une entité indépendante ou par la Commune elle-même.
- Sensibiliser le public aux problèmes de dépendances.
- Informer le public sur le thème de la prévention des dépendances (substances et comportements).

##### **Article 3. Autorité compétente**

Toute décision relative à la gestion et à l'utilisation du Fonds est de la compétence de la Municipalité, dans le respect du présent règlement. *Cependant, l'attribution d'un montant extraordinaire est limité par cas, à la compétence financière de la Municipalité.*

##### **Article 4. Conditions d'utilisation du fonds**

Un financement issu du Fonds peut être sollicité par les organisateurs d'actions de prévention aux conditions suivantes :

- L'action doit se dérouler *en principe* sur le territoire communal.
- Une demande écrite doit être adressée à la Commune avant que l'action ne débute.
- Elle doit comprendre notamment un descriptif complet de l'action envisagée (objectifs, public cible, etc.) et être accompagnée d'un budget.

La commission recommande :

- D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Graf ;
- D'adopter le règlement du Fonds de prévention des dépendances amendé.



Le Président passe maintenant au vote du règlement amendé.

*A main levée, le règlement amendé est accepté à une large majorité, moins 1 abstention.*

Il passe maintenant au vote du rapport de la Municipalité au postulat de M. Guillaume Graf.

*A main levée, le rapport 07/2020 est accepté à l'unanimité.*

**M. Erich Dürst** intervient quant à son abstention lors du vote sur le règlement amendé. Nous sommes dans une période Covid avec des dispositions particulières et des contraintes. Il conçoit qu'il n'est pas évident de conduire une séance dans ces conditions, de plus avec un ordre du jour très chargé. Néanmoins, le rôle de cette Assemblée est de débattre et il aurait fallu ouvrir le débat avant de passer au vote.

Le Président abonde dans ce sens et fera attention à la suite.

#### **16. RÉAMENAGEMENT ET STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DU VAUGUENY – PREAVIS 08/2020**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à une large majorité le préavis de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 08/2020 est accepté à une large majorité moins une abstention.*

#### **17. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME GRAF DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ L'INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL. RAPPORT N° 09/2020**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à une large majorité le rapport de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

**M. Horacio Herrera.** Il a vu en page 3 du préavis que ces appareils seront installés sur le site scolaire de Bois-Murat, à la salle de gymnastique de la Croix-Blanche et dans la cabine téléphonique désaffectée devant la Maison palinzarde. Il émet le vœu que ces défibrillateurs ne soient pas installés dans un lieu public à cause des déprédations éventuelles qu'il pourrait y avoir. Il serait préférable que ce dernier soit installé, soit à la Maison palinzarde, soit à la



Maison de commune où il sera un peu plus sécurisé. S'il est malgré tout installé dans un lieu public, il demande à la Municipalité de prévoir dans le budget une assurance pour couvrir les éventuels dégâts qui pourraient survenir.

**M. Alain Monod, Municipal**, répond que cette demande est étonnante dans la mesure où une proposition contraire a été faite en séance de commission. Un commissaire demandait de ne pas les installer dans les lieux publics communaux mais plutôt dans des lieux accessibles à tout public. Ce sont des intentions, la Municipalité les entend et les endroits où seront installés ces défibrillateurs ne sont pas figés (mise à part la salle de sport). Il prend bonne note de ce vœu.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport.

*A main levée, le rapport 09/2020 est accepté à une large majorité moins 3 abstentions.*

**18. RÉPONSE AUX POSTULATS DE MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX ERICH DÜRST ET ENZO SANTACROCE RELATIFS AU SOUTIEN FINANCIER DES VOYAGES D'ÉTUDES DE FIN DE SCOLARITÉ SELON LE CHOIX DU MOYEN DE TRANSPORT, AINSI QU'À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT AU SEIN DES CLASSES SECONDAIRES - RAPPORT N° 10/2020**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à l'unanimité le rapport de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

**M. Erich Dürst** n'a, pour des raisons privées, malheureusement pas pu faire partie de la commission. Il tient cependant à exprimer sa satisfaction par rapport aux conclusions de ce rapport et surtout par rapport à la décision de la direction de l'Etablissement. Elle s'est montrée plus courageuse que notre Conseil. Il invite donc à voter l'approbation de ce rapport de la Municipalité.

**M. Marc Veraguth.** Le Conseil d'établissement s'est réuni le 10 juin 2020 dans le foyer de la Salle des spectacles pour prendre acte et donner son opinion sur la réponse de la Municipalité aux deux postulats susmentionnés. Après avoir entendu les explications de M. le Municipal Pierre Jolliet et du directeur de l'Etablissement M. Pierre-Alain Demierre, un échange d'idées se portant uniquement sur l'interdiction pure et simple de l'avion pour les voyages d'études des classes de 11<sup>ème</sup> année, les personnes présentes du Conseil d'établissement ont approuvé avec 9 voix pour et 2 abstentions le préavis 10/2020.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport.

*A main levée, le rapport 10/2020 est accepté une large majorité avec 1 voix contre et 9 abstentions.*



**19. ACQUISITION DE LA PARCELLE RF N° 143 ET DES BATIMENTS SIS SUR LADITE PARCELLE, N°S ECA 232 ET 326 A LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE 9, 1066 EPALINGES – APPROBATION - PRÉAVIS N° 11/2020.**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme, qui accepte à l'unanimité le préavis de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 11/2020 est accepté à l'unanimité.*

**20. RAPPORT DE GESTION 2019 - PRÉAVIS N° 12/2020**

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission de gestion 2019.

Le Président passe la parole à M. Jean-Marie Coowar pour la lecture des conclusions du rapport (*au dossier*).

La Cogest propose :

- de voter chaque vœux et observations émis par la Commission de Gestion 2019 ;
- de considérer la réponse de la Municipalité comme admise si la discussion n'est pas demandée ;

Voeux émis par la Commission de gestion 2019

***Voeu No 1:***

Concernant la situation de la sécurité dans les transports scolaires, la COGEST souhaite recevoir le règlement global sur les transports scolaires pour la rentrée scolaire 2020.

***Voeu No 2:***

Concernant le thème : Harcèlement – violence – racket – etc., la COGEST accepte la réponse de la Municipalité mais souhaite recevoir un tableau des statistiques des cas traités.

***Voeu No 3:***

Concernant la maltraitance dans les EMS, la COGEST accepte la réponse de la Municipalité mais propose que l'Observatoire de la cohabitation soit à disposition en cas de situations délicates.

***Voeu No 4:***

Concernant la gestion du personnel, la réponse de la Municipalité est acceptée mais la Cogest souhaite recevoir prochainement le questionnaire en cours d'élaboration pour la gestion du personnel.



***Voeu No 5:***

Concernant le mobilier de bureau, la Cogest souhaite qu'une formation à l'ergonomie puisse être prévue pour sensibiliser le personnel au réglage et à l'usage du matériel de bureau en vue d'un confort optimal.

***Voeu No 6:***

Concernant les notes de frais, la Cogest accepte la réponse de la Municipalité mais souhaite pouvoir consulter le règlement interne dès qu'il sera disponible.

***Voeu No 7:***

Concernant les activités culturelles, la Cogest est satisfaite de la réponse de la Municipalité mais souhaite tout de même une plus grande diversification et ouverture de l'offre artistique des spectacles proposés pour tout public.

***Voeu No 8:***

Concernant la cyberadministration, la Cogest constate que la situation est au point mort. Aucun accord n'a pu être trouvé au sein de la DSI. Aussi, elle maintient ce thème et souhaite pouvoir rencontrer M. Jean-François Niklaus lors d'une prochaine visite et éventuellement un responsable de la DSI du canton de Vaud afin de clarifier ce thème récurrent.

Il passe maintenant aux observations émises par la Commission de gestion 2019

***Observation No 1 :***

La Cogest souhaitait en effet savoir à quelle fréquence la commission de politique régionale était convoquée. La Cogest constate que le règlement du Conseil communal stipule (art.48) que la commission de politique régionale examine les intentions et avant-projets ayant une portée régionale que lui communique la Municipalité avant leurs présentations au Conseil, ce qui suppose une communication réciproque et interactive entre la Municipalité et la commission de politique régionale. En ce sens, la Cogest souhaite que cette communication puisse se mettre en place de manière dynamique dans les projets régionaux à venir.

**Réponse de la Municipalité :**

*Elle ne convoque pas cette commission mais nous a assurés qu'elle va y penser tout en recommandant que celle-ci prenne également contact avec elle.*

***Observation No 2 :***

Concernant le Centre d'Animation socio-culturelle Palinzard (CAP), la Cogest constate que le local est trop exigü pour permettre un fonctionnement optimal.

**Réponse de la Municipalité :**

*Il est prévu d'agrandir l'équipe pour satisfaire les besoins mais le manque de locaux est un obstacle.*

***Observation No 3 :***

Concernant l'intégration des étrangers, la Cogest souhaite obtenir un rapport d'activité de la Commission d'intégration.

**Réponse de la Municipalité :**

*Le rapport d'activités sera fait par Madame la conseillère Marisa Dürst lors de la séance du Conseil communal agendée au 16 juin 2020.*



**Observation No 4 :**

Concernant l'utilisation et la rentabilité des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La réponse détaillée de la Municipalité est acceptée mais la Cogest se réserve de suivre cette question sur les 3 prochaines années.

**Réponse de la Municipalité (résumé) :**

*Concernant le bilan financier des bornes, un retour sur investissement n'était clairement pas recherché comme précisé lors de la demande du crédit d'investissement. Le fait d'être propriétaire de nos propres bornes nous a cependant permis d'appliquer en mars 2019 des tarifs plus incitatifs en vue de promouvoir l'électromobilité dans notre région. Un objectif intermédiaire est de viser 6 recharges/jour par borne en stimulant la fréquentation afin de compenser les charges d'exploitation avec le maintien du tarif actuel (contre 1 recharge par jour et par borne en 2019).*

Il remercie l'Assemblée de son attention et l'invite à approuver le rapport de gestion 2019 de la Cogest et ainsi de lui donner décharge de son mandat.

Le Président le remercie, ainsi que la Commission de gestion pour leur important et excellent travail tout au long de cette année. Il va d'abord procéder au vote sur l'acceptation du rapport de gestion de la Municipalité, ensuite il passera au vote des huit vœux et 4 observations de la Cogest. Il passera ensuite au vote de l'acceptation du rapport de la Cogest 2019.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du rapport de gestion de la Municipalité.

***A main levée, le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité.***

**M. Richard Golay** demande que Président passe au vote des vœux groupés.

***A main levée, la majorité est d'accord avec cette proposition avec 2 voix contre et aucune abstention.***

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des vœux 1 à 8. Elle n'est pas demandée. Il passe maintenant au vote des vœux groupés.

***A main levée, les vœux émis par la Cogest 2019 sont acceptés à l'unanimité.***

Il ouvre maintenant la discussion sur chaque observation émise par la Cogest 2019.

La discussion n'est pas demandée, il passe maintenant au vote de l'ensemble des observations de la Cogest 2019.

***A main levée, les observations émises par la Cogest 2019 sont acceptés à l'unanimité.***

Le Président passe maintenant au vote du rapport de gestion de la Cogest et ainsi lui donner décharge de son mandat.



*A main levée, le rapport de la Commission de gestion, incluant et approuvant les réponses de la Municipalité à ses observations, est accepté à l'unanimité.*

## **21. COMPTES 2019**

### Rapport de la Commission des finances

Le Président passe la parole à M. Olivier Volper qui lit le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2019 (*au dossier*).

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail tout au long de cette année.

Le Président ouvre la discussion.

**M. François Puricelli.** Le groupe PLR approuve les comptes 2019 qui bouclent avec un résultat qu'on peut qualifier de normal. Les dépenses sont maîtrisées et les recettes ne comprennent pas les revenus extraordinaires que la Commune avait eu la chance de percevoir en 2018. Pour atteindre ce résultat, il a fallu puiser un montant de 1 million de francs dans les fonds de régularisation, constitués à cet effet, et il a été possible de procéder à des amortissements supplémentaires pour un montant du même ordre que l'année précédente.

Il note que la marge d'autofinancement de 2.1 millions de francs a permis de financer les investissements de 2019 sans recours à l'emprunt. Mais les investissements ont été relativement faibles l'an dernier. Il souhaite mettre en exergue quelques ratios de financement qui figurent aux pages 121 et suivantes de la brochure des comptes. Ils ont été établis en tenant compte d'une moyenne mobile sur 5 ans qui permet de lisser les effets dus à des recettes ou des dépenses extraordinaires.

La quotité d'autofinancement, soit le rapport entre la marge d'autofinancement et les revenus de fonctionnement épurés donne un ratio de 8.477%. Ce ratio est qualifié de faible capacité d'autofinancement.

Le degré d'autofinancement rapporté aux dépenses nettes d'investissement est de 67.062%, signifiant qu'il faut recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

Le groupe PLR n'entend pas faire de l'alarmisme comme d'aucuns nous le reprochent complaisamment. Les conditions pour emprunter sont très favorables et l'endettement net par habitant se situe à CHF 1'972.- contre une moyenne cantonale de CHF 3'712.-.

Le groupe PLR est conscient que la croissance des habitants et le développement de notre commune nécessite d'importants investissements, dont certains sont en cours. Avec les incertitudes économiques nées de la crise du coronavirus, le groupe PLR restera vigilant dans l'examen des préavis afin d'optimiser le rapport qualité/prix de chaque objet qui lui sera soumis.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote du rapport de la Commission des finances.

*A main levée, le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2019 est accepté à l'unanimité.*



## Comptes arrêtés au 31 décembre 2019

Le Président lit les comptes 2019, chapitre par chapitre. Les conseillers peuvent intervenir à tout moment.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2019.

*A main levée, les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.*

## **22. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HÄUSEL RELATIF AU DEVENIR DE LA FERME COLLET** **RAPPORT N° 13/2020**

La Commission d'urbanisme propose à l'unanimité de renvoyer ce rapport à la Municipalité pour des compléments d'informations.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, informe que la Municipalité a pris connaissance des conclusions de ladite commission. Elle prend acte que la commission ne met pas en cause les orientations de la Municipalité concernant cette propriété mais que le rapport manque de précisions sur les raisons ayant conduit la Municipalité à proposer à la CLE des appartements subventionnés sur cette parcelle. Dès lors, conformément à l'art. 93 du Conseil communal, la Municipalité décide de retirer le rapport 13/2020.

**M. Patrick Assal** profite du fait que ce rapport soit retiré pour réitérer sa demande à la Municipalité au sujet de la zone d'assolement du centre d'Epalinges, à savoir si des démarches ont été entreprises pour voir si on pouvait transférer une partie de cette zone d'assolement sur le terrain autour de la ferme Collet, ce qui libèrerait une partie de la place des fêtes.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, répond que depuis de nombreuses années, la Municipalité s'interroge sur la possibilité de modifier le statut de ce secteur de la Croix-Blanche. Toutes les parcelles qui se situent tout autour du stade font partie de la zone d'assolement. Il rappelle qu'une zone d'assolement est une zone réservée à l'agriculture. Le changement et la modification d'une zone d'assolement n'est pas aussi simple que cela. Aujourd'hui, la Confédération attire l'attention sur le fait qu'il n'y avait plus suffisamment de réserve en cas d'utilisation de zones d'assolements pour les transférer sur une zone à bâtir ou une zone d'activité. On est contraint aujourd'hui de proposer de nouvelles zones d'assolement et pas seulement de proposer un transfert de terrain sur un autre terrain. Mais la Municipalité entend bien, dans le cadre de la révision du PDCOM et du PGA, de proposer cette modification et d'obtenir peut-être la possibilité de transférer cette zone d'assolement sur un autre secteur de la commune, notamment compte tenu des importants dézonages qui devront être effectués hors du périmètre compact.

Cette réponse convient à M. Patrick Assal.



**23. MISE EN PLACE DE LA ZONE 30 KM/H DANS LE SECTEUR DES TUILERIES - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 14/2020.**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à l'unanimité le préavis de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Félix Schmidt** a pris connaissance de ce préavis avec une certaine surprise. Il ne remet pas en question l'idée du 30 km/h, il paraît effectivement raisonnable de modérer la vitesse dans cette zone. Par contre, il ne comprend pas qu'un concept de circulation cycliste n'ait pas été intégré dans ce projet. Ces derniers mois, un grand nombre d'administrations et villes se sont mises à développer des réseaux cyclistes. Nous sommes dans ce cas à proximité de l'école principale et sur une route qui est à plat. Pourquoi aménager la route principale qui mène à l'école sans se poser la question de l'aménagement d'un itinéraire qui favorise l'utilisation des cycles pour s'y rendre ? Il sait que peu de monde se déplace à l'école en vélo, mais faisons en sorte que cela change en éduquant nos jeunes à privilégier la mobilité douce plutôt que la voiture.

Sous forme de vœu, il demande à la Municipalité de reprendre le travail et d'intégrer une réflexion sur les cyclistes dans ce projet. Il s'agirait peut-être également d'élargir cette discussion à toutes les écoles. S'il faut enlever quelques places de parc et faire d'autres aménagements, discutons-en, mais permettons aux générations futures d'utiliser les vélos.

**M. Roland Perrin, Municipal**, informe que la Municipalité prend acte du vœu de M. Schmidt.

**M. Patrick Assal**. Si la Municipalité doit reprendre son crayon, il demande sous forme de vœu que le chemin des Roches, qui est un chemin « bordiers autorisés » et qui sera aménagé d'un chemin piéton selon ce préavis, puisse être rouvert à la circulation maintenant que la vitesse sera à 30km/h ? Cela permettrait de désengorger le plat des Tuileries.

**M. Bernard Krattinger, Municipal**, répond qu'il est vrai que cette route est signalée « bordiers autorisés » mais que cela n'est pas dû au hasard. Il rappelle que cette route n'est pas que Palinzarde, en effet, la fin de cette dernière se situe sur le territoire lausannois. La commune de Lausanne ne veut plus d'accès de nombreux automobilistes sur le bas du chemin des Roches qui débouche directement sur le bas de la route de Berne à la hauteur de l'entrée de l'autoroute. C'est la raison pour laquelle cette route a été décrétée « bordiers autorisés ». C'est une bonne solution en terme de protection des habitants et cela permet également d'éviter un certain nombre d'accidents sur le bas du chemin des Roches.

Cette réponse convient à M. Assal.

**M. Reynold Udry**. Pour abonder dans le sens de M. Schmidt, la piste cyclable va rentrer en conflit avec les véhicules en transit pour la pose et dépose de l'école. Lors de la séance de commission, il a demandé au Municipal comment sera géré ce flux de voitures aux abords de



l'école. Il lui a été répondu que ces véhicules seront sanctionnés. Cependant, il doute un peu de l'efficacité et de la mise en œuvre de ces sanctions.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 14/2020.

A main levée, le préavis 14/2020 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.

#### **24. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 15/2020**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à l'unanimité le préavis de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Jean-Pierre Michaud.** Il a lu avec intérêt le rapport de la commission qui discutait notamment de la pertinence ou pas d'utiliser un revêtement phono absorbant sur ces portions de restauration. La réponse de la Municipalité a été de dire que cela générerait un surcoût et que dans les zones limitées à 30 km/h, l'efficacité au niveau des nuisances sonores était déjà atteinte. Il déplore un peu qu'il n'y ait pas de différenciation dans cette réponse puisque les six tronçons qui sont dans ce préavis n'ont pas tous les mêmes caractéristiques, certains tronçons étant en effet des tronçons peu fréquentés. D'autres le sont beaucoup, comme le Pré d'Yverdon qui est un axe de passage extrêmement fréquenté entre la route de Berne et la route d'Oron. Il y a quelques années, les habitants de ce quartier avaient déposé une pétition se plaignant des nuisances sonores et du passage des voitures. Suite à cela, il y a la zone 30 km/h qui a été affectée à ce quartier, ce qui a probablement amené une amélioration importante. En faisant quelques recherches, il a trouvé dans un document officiel de la ville de Lausanne que les zones 30 km/h permettaient de diminuer les nuisances sonores de deux à trois décibels et si on y ajoutait un revêtement phono absorbant, on gagnait encore un décibel supplémentaire. Il lui semble que ce serait tout de même un gain pour la qualité de vie des habitants du quartier du Pré d'Yverdon.

**M. Roland Perrin, Municipal,** n'est pas persuadé de l'efficacité d'un revêtement phono absorbant dans les zones 30 km/h et que ce décibel fasse une grande différence. Sachant que c'est une zone 30 km/h mais avec toutes les chicanes qui sont disposées, ça devient une zone 20 km/h. On pourrait mettre du phono absorbant sur toute la commune. Sans parler des coûts supplémentaires, ces tapis s'usent et perdent leur pouvoir phono absorbant assez rapidement. Il faut savoir que ces tapis sont munis de trous, qui se remplissent petit à petit de poussière et qui sont difficilement lavables. La pose de ce revêtement engendrerait beaucoup de frais pour un résultat minime.



**M. Jean-Pierre Michaud** demande sous forme de vœu que la Municipalité puisse réfléchir à la pertinence d'installer des revêtements phono absorbants de manière différenciée suivant les tronçons, leurs fréquentations et les nuisances que cela apporte au niveau du voisinage.

**Mme Patrizia Vinciguerra** rebondit sur la remarque quant à la vitesse au chemin du Pré d'Yverdon, habitant elle-même à ce chemin. En ce moment, il y a un indicateur de vitesse pour les voitures qui passent et c'est clairement l'inverse d'un sourire qui est affiché car les automobilistes accélèrent entre les chicanes. On table plutôt sur du 40 km/h que sur du 30 km/h ou même du 20 km/h comme suggéré par M. Perrin.

**M. Marco Caffaro** habite également dans cette région et ce n'est clairement pas pour défendre ses intérêts personnels qu'il prend la parole. Il est vrai qu'actuellement, si l'on regarde les pénétrantes sur Lausanne, la circulation est redirigée sur les chemins de Montblesson et du Pré d'Yverdon. Il va sans dire qu'on va créer des précédents, la Municipalité devrait se poser la question sur quelques endroits stratégiques de la commune où il faut mettre des choses en œuvre pour soulager le voisinage.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 15/2020.

*A main levée, le préavis 15/2020 est accepté à l'unanimité.*

**25. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EC/EU EN SYSTEME SÉPARATIF - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION PRÉAVIS N° 16/2020**

Le rapport de la commission n'est pas lu, étant à disposition sur l'Extranet. Cependant, le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission, qui accepte à l'unanimité le préavis de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis 16/2020.

*A main levée, le préavis 16/2020 est accepté à l'unanimité.*

**26. RÉPONSE A L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE PATRIZIA VINCIGUERRA DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ UN ÉTAT DES LIEUX ET SA STRATÉGIE RELATIVE A LA CRÉATION DE POTAGERS URBAINS.**

Le Président ouvre la discussion.



**Mme Patrizia Vinciguerra.** Au nom du groupe des Verts, elle remercie la Municipalité pour sa réponse et pour les efforts fournis en contactant d'éventuels propriétaires partenaires dans cette démarche. La réponse de la Municipalité demande aux citoyens intéressés de se mobiliser et de manifester leur intérêt pour ce projet. Une communication active au sujet des potagers nous semble donc essentielle pour donner suite à la réponse ouverte obtenue. L'information pourrait être transmise par des articles dans le Palinzard ou encore par des actions et des aménagements sur le terrain. Nous émettons donc le vœu que des communications dans le Palinzard informent sur l'existence du Club des jardiniers, des jardins familiaux de la Girarde, du sens d'un jardin urbain et des possibilités de soutien que la commune offre pour un projet allant dans ce sens. Nous émettons aussi le vœu qu'un jardin urbain, même éphémère, dans le sens qu'il est décrit dans le préavis, puisse être aménagé si possible en partie sur l'espace public. Ce site pourrait servir d'exemple pour des gérances ou propriétaires privés, créer une dynamique pour une mobilisation citoyenne et servir aussi de lieu d'activités pour le CAP ou les écoles par exemple.

La discussion n'est plus demandée.

**27. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ A L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST LUI DEMANDANT DE PRÉCISER SA STRATÉGIE POUR PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ SUR LA COMMUNE.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Erich Dürst** remercie la Municipalité pour cette réponse. Son interpellation a effectivement donné l'occasion à la Municipalité de renseigner notre Conseil sur le travail en cours. Il rappelle que le postulat d'origine avait été pris en considération en 2016 déjà. Le temps s'écoule et il est bien d'informer régulièrement notre Conseil sur les avancements des travaux. En constatant la réponse de la Municipalité, il y a toute une réflexion autour de la question sur la biodiversité et il s'en réjouit. Il trouve par contre dommage que dans le dernier « Palinzard », qui contenait un excellent dossier sur le développement durable, cette thématique ne soit pas abordée à l'intention de l'ensemble de la population qui mériterait d'être plus informée. Dans ses conclusions, la Municipalité conclut en disant qu'elle procède sans précipitations inutiles, il l'avait remarqué dans le traitement de cet objet. Mais certes, pour faire pousser des arbres il faut des années mais par contre quelques jours/mois/années suffisent pour faire disparaître des espèces rares. Tout le monde sait que la biodiversité est menacée et Epalinges peut encore contribuer à préserver ce qu'il reste.

**M. Roland Perrin, Municipal,** fait remarquer que la Municipalité s'efforce de mettre un article dans chaque numéro du « Palinzard » au sujet de la biodiversité. Il espère qu'il ne passe pas inaperçu. Dans le fait qu'il ne faut pas se précipiter inutilement, c'est d'assoir chacune des étapes.

**M. Maurice Mischler, Syndic** précise également, concernant la gestion différenciée des propriétés communales, que l'article figurait dans la partie habituelle et non pas dans le cahier spécial du « Palinzard ».



**28. RÉPONSE A L'INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE CHRISTELLE DESPONT DEMANDANT A LA MUNICIPALITÉ UN ÉTAT DES LIEUX SUR LES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA CHARTE DES JARDINS.**

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée.

**29. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK ASSAL DEMANDANT DES EXPLICATIONS SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET DE RÉFECTION DE LA SALLE DES SPECTACLES EST PRÉSENTE AVANT LA RÉPONSE A SA MOTION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Patrick Assal** remercie tout d'abord la Municipalité pour la réponse qu'elle a fournie. Il se serait contenté de déposer cette interpellation. Il ne voulait pas ennuyer mais il savait exactement ce qu'il attendait de la Municipalité. En réalité, il n'attendait pas un résumé de l'historique que nous connaissons tous avec des justifications plus ou moins adroites mais simplement une explication, qui aurait pu tenir en deux lignes. A son sens, il n'y a que deux explications qui sont possible à ce manquement au droit qui a été de présenter un préavis avant la réponse à sa motion qui incluait dans son énoncé même la grande salle. La première option était que la Municipalité était pressée de faire absolument avancer son projet de réfection de la grande salle et a simplement oublié qu'il y avait des priorités légales à respecter. Dans ce cas un simple « désolé, on s'est trompé » aurait été suffisant et beaucoup plus explicite.

Ou bien alors, l'autre option était que la Municipalité était toujours pressée et bien au courant qu'elle devait attendre d'avoir répondu à sa motion avant de lancer son projet de grande salle, mais elle s'est dite que ça passerait en force. Si c'est cela, alors c'est dommage parce qu'une simple demande au préalable aurait suffi pour que lui-même et certainement tout le Conseil l'accepte plutôt que ce préavis qui donne un goût amer et soit accepté à la « raclette ».

Après cette victoire au rabais qui a été celle de l'acceptation par le Conseil du projet concernant la grande salle, la morale qu'il retient de cette histoire est que la franchise et la droiture valent mieux que de longues justifications.

**M. Bernard Krattinger, Municipal,** répond que sa motion a été déposée non pas en parallèle avec la rénovation de la Salle des spectacles mais avec l'aménagement de la place et de la route de la Croix-Blanche. C'est cet élément-là que la Municipalité a particulièrement pris en compte puisque depuis que cette motion a été déposée, elle s'est abstenue de toute démarche concernant le crédit d'étude lié à l'aménagement du plat et de la route de la Croix-Blanche. Aujourd'hui, la Municipalité peut commencer à travailler sur ces éléments et remercie M. Assal d'avoir établi le rapport final du groupe de travail Croix-Blanche qu'elle prendra en considération lors de ses réflexions. Il lui paraît tout de même particulier d'imaginer que la Municipalité ne poursuive pas des travaux qui sont engagés depuis de nombreuses années ; il rappelle que le premier préavis sur ces travaux remonte à 2015. Il a signalé dans cette réponse que les conclusions et la feuille de route du groupe de travail ne faisaient nullement mention de la Salle des spectacles.



La discussion n'est plus demandée.

### **30. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. Jean-Pierre Michaud, conjointement avec M. Laurent Balsiger, propose la motion suivante concernant le projet pilote MétamorpHouse.

De nombreux propriétaires avançant en âge voient leur logement devenir trop grand. Les enfants sont ou vont partir et l'espace de leur habitation se révèle inadapté par rapport à leurs nouveaux ou futurs besoins. Certaines constructions en hauteur génèreront à terme des obstacles architecturaux pour les jours où la mobilité se réduira. Il serait alors logique de vendre et de rechercher un bien ou une location plus adaptée à leur situation. Pourtant beaucoup hésitent à le faire et, finalement, préfèrent rester dans ce lieu, bien que surdimensionné et de moins en moins adapté, car ils y ont leurs attaches, leurs habitudes, leur voisinage, leur jardin. Alors que leurs revenus diminuent avec la retraite, les faibles charges liées à leur propriété en cette période durable de taux d'intérêts bas, ne les incitent pas à partir vers un logement deux fois plus petit et paradoxalement deux à trois fois plus cher. Pourtant, des nouveaux ménages apprécieraient de s'installer dans ces espaces proches de toutes commodités et de leur lieu de travail.

Le projet-pilote MétamorpHouse, lancé par le Service du développement territorial (SDT) en 2018, fait également le même constat : en cours de vie, la configuration d'une maison ne correspond plus forcément aux besoins et attentes de ses habitants. Plutôt que de vendre son bien, pourquoi ne pas envisager de le transformer en y créant un nouveau logement ou un espace de travail ? Dans ce projet, les propriétaires intéressés des communes de Crassier, Cugy, Echallens et Pompaples ont bénéficié d'accompagnement individuel en deux entretiens avec l'architecte mandatée. Cela a permis de relever le potentiel et les options de transformation possibles de la maison, d'identifier le scénario le plus adéquat et de rédiger une feuille de route pour la réalisation d'un projet.

Selon les concepteurs, qui ont aussi accompagné la commune de Villars-sur-Glâne, « la densification douce permet d'augmenter le nombre de ménages et de diversifier l'offre de logements en préservant les qualités recherchées dans l'habitation individuelle. Une offre de logements plus diversifiée favorise l'accueil de nouveaux habitants, la mixité générationnelle et le « bien vieillir chez soi » des propriétaires âgés dans leur quartier requalifié. »

Ces projets sont stimulés par l'entrée en vigueur en 2014 de la LAT révisée. Elle fixe comme objectif « d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti » (art 1, al 2, litt abis LAT). Elle vise à optimiser les zones à bâtir existantes avant d'en créer de nouvelles. L'urbanisation vers l'intérieur signifie une intensification de l'utilisation des surfaces déjà urbanisées, par le biais de rénovations, d'agrandissements, de transformations et par la réalisation de constructions nouvelles dans le respect de critères de qualité de vie aussi élevés que possible.

Selon l'art. 15 LAT, les communes, avant de prévoir l'extension de leur zone à bâtir, doivent densifier le territoire urbanisé et mettre en valeur les réserves et les friches, notamment par la densification. A Cugy, par exemple, les habitations pour des petits ménages de 1 ou 2 personnes font défaut dans les quartiers, alors que 24 des 32 maisons analysées sont occupées par 1-2 personnes, bien que construites pour des familles.

Toutes ces informations apportent des perspectives nouvelles à nos retraités, mais pourraient aussi intéresser les couples divorcés ou les personnes veuves. Plutôt que de déménager, ou de s'orienter vers une démolition/reconstruction permettant de réaliser de meilleurs rendements, une transformation de leur habitat serait, comme nous l'a démontré le projet MétamorpHouse,



une option intelligente. Nous trouvons ces perspectives très intéressantes, mais encore faut-il que les plans et règlements communaux le permettent.

Selon une enquête auprès des propriétaires des quatre communes-pilotes, les principaux freins perçus pour la réalisation d'une habitation supplémentaire sont des difficultés de financement, le règlement communal des constructions, l'âge et la crainte de la promiscuité.

Qu'en est-il pour notre commune ? Actuellement de nombreuses dispositions figurant dans le règlement du PGA ne permettraient pas ce type de transformations. Par exemple les dispositions régissant le nombre de logement par habitation, les niveaux autorisés ou encore la distance entre les constructions et la limite de la propriété

Cependant, le Plan directeur communal (PDCOM), ainsi que le Plan général d'affectation (PGA) et son règlement sont en révision. Comme nous l'avons lu dans le préavis 11/2020, le nouveau PGA devrait être déposé en juin 2022. Il intégrera les nouvelles normes dans les rapports entre la surface des bâtiments et la surface des parcelles. Dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), les quartiers villa I et II situés en zone de périmètre compact passeront de la norme actuelle appelée coefficient d'occupation du sol, fixée à 0,125, respectivement 0,1, à une nouvelle norme appelée Indice d'utilisation du sol (IUS) qui sera fixée à 0,625 au minimum. Au-delà des termes et des définitions de ces normes, la réalité est que de nouvelles réserves à bâtir seront disponibles sur ces parcelles.

Buts de la motion : notre initiative, sous forme de motion, demande que nos autorités communales intègrent, dans leurs travaux de révision de ces plans et règlements, toutes les conditions nécessaires permettant de :

- Valoriser les nouvelles réserves à bâtir en zone villa suite à l'évolution de l'IUS
- Rénover, agrandir ou transformer le bâti existant afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, la mixité générationnelle et le « bien vieillir chez soi » des propriétaires âgés.

Nous mettrons à la disposition de la Municipalité les documents recueillis pour cette réflexion, notamment la synthèse des expériences de la mise en œuvre dans le Canton de Vaud du projet MétamorphHouse.

La prise en considération est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Félix Schmidt** soutient la proposition qui vient d'être faite. Il rappelle qu'il y a quelques années de cela, il avait proposé que nous profitions de la présence proche de l'EPFL pour étudier cette transition grâce au vivier de cerveaux que nous avons à proximité et que nous travaillions sur des projets pilotes pour apprendre et trouver des solutions pour développer sur cette transition. Il regrette qu'on ait perdu toutes ces années mais constate que le sujet est toujours d'actualité.

Il intervient ce soir en émettant un vœu, qui fait suite à la période compliquée que nous venons de traverser, tous chacun dans nos familles et dans nos métiers. Il demande à la Municipalité qu'elle réfléchisse à ce que nous pouvons apprendre de la période vécue au niveau de la Commune, du service public et de la qualité du service afin de voir ce qu'on pourrait garder de ces transformations et qu'est-ce qui pourrait changer notre manière de travailler de manière à augmenter l'efficacité de nos services publics et améliorer le fonctionnement de la Commune. Il convient de prendre son temps pour réfléchir sans pour autant revenir à la situation d'avant. Il pense également à tout l'aspect numérique qui nous a permis de survivre lors de cette crise et se poser la question comment cette transition numérique pourrait nous permettre d'aller plus loin dans le service public.



Le Président a également une proposition. Une discussion a eu lieu au sein du bureau pour discuter du montant de la sortie initialement prévu pour la sortie extra muros du Conseil communal, soit CHF 2'000.-. En effet, les membres sont unanimes sur le fait que ce montant devrait être reversé à une association palinzarde. Après avoir pris des renseignements auprès de notre Syndic, les différents fonds de la commune sont déjà bien garnis. Les cartons du cœur ont suffisamment de moyens pour l'instant. C'est finalement la proposition de Mme la Conseillère communale Mirka Aeschbacher qui a été retenue, soit de verser ce montant à la Fondation Mère Sophia. Il souligne également que cette proposition a été au préalable soumise à notre Syndic.

Il passe donc au vote de cette proposition.

***A main levée, avec 2 voix contre, 6 abstentions, le Conseil accepte cette proposition.***

### **31. DIVERS**

**Mme Marisa Dürst.** Au nom du groupe des Verts et de nous tous, elle tient à remercier M. Nicolas Häusel pour cette année de présidence au Conseil. Il a su tout au long de l'année, présider dans le respect des lois. Il a également pu donner une touche de fraîcheur à notre Assemblée par son style décontracté et son humour. Un grand merci !

Le Président remercie l'Assemblée de l'avoir soutenu durant cette année. Il a passé trois années au sein du bureau qui ont été très riches et il a eu beaucoup de plaisir avec les différents présidents successifs. Il remercie le bureau dans son ensemble : les secrétaires, les scrutateurs. Il a une attention spéciale pour le président et les vices présidents élus ce soir, c'est une réelle chance pour notre Conseil d'avoir des membres aussi expérimentés qui vont présider ces prochaines années.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h47.

Epalinges, le 18 août 2020.

Le Président :

Nicolas HÄUSEL



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA